

Conditions Générales

Traiteur Code Cuisine Longwy EURL

1/Commande et réservation

Toute commande ou réservation n'est définitivement enregistrée par la société Code Cuisine Longwy EURL que lorsqu'elle a été confirmée par écrit ou par mail avec le devis signé, daté et avec la mention « Bon pour accord » par le client et après versement d'un acompte de 50% du montant TTC du devis (chèque libellé à l'ordre de Code Cuisine).

L'autre moitié sera à régler 10 jours avant l'évènement par virement ou chèque de banque.

2/Modification – Annulation

a- Annulation partielle ou totale par le client

Afin que la commande devienne définitive, un chèque d'acompte de 50% de la somme de votre devis devra nous être adressé et qui sera encaissé.

En retour duquel votre devis vous sera renvoyé signé et validé de notre part.

Toute annulation intervenant après validation de la commande entraîne la facturation par notre établissement d'une indemnité forfaitaire correspondant à 50% du montant total TTC de la commande.

Toute annulation à moins de 96 heures avant la date de la prestation entraîne la facturation par notre établissement du montant total TTC de la commande.

Le nombre de repas commandés mais non consommés seront facturés.

b- Annulation par Code Cuisine Longwy EURL

Toute annulation par Code Cuisine Longwy EURL de la prestation commandée, et sauf en cas de force majeure, moins de 96 heures avant la date prévue de livraison, entraînera le remboursement de l'acompte versé par le client, dans les conditions légales, à l'exclusion de toute autre indemnité.

3/Prix

Les prix de nos devis sont ceux du tarif applicable le jour de la commande et sont fermes pendant la durée de l'option indiquée sur le devis.

Ces prix pourront être révisés en fonction des cours des produits saisonniers et des conditions économiques, à l'expiration du délai d'option.

Les tarifs proposés dans ce document ont été calculés pour un nombre minimum de 80 adultes servis au repas. Les prix seront donc susceptibles d'être majorés pour un nombre inférieur de convives confirmés, selon le barème suivant:

+ 5 % pour un nombre compris entre 70 et 79 personnes

+10 % pour un nombre entre 60 et 69 personnes

+15 % pour un nombre entre 40 et 59 personnes

...

Toute modification d'un buffet, d'un menu ou d'une composante d'un apéritif pourra engendrer une majoration de 10% par modification.

Enfin, le menu choisi doit être identique pour tous les convives.

4/ Supplément

Toute prestation (personnel, marchandise et boisson) non incluse dans le devis, fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Le supplément service à 6€ par personne comprend 5h de prestation de service et de plonge ; au-delà une facturation complémentaire de 20€ par serveur et par heure et de 15€ par plongeur et par heure sera demandée

5/ Conditions de paiement

Sauf convention contraire expressément prévue dans l'offre ou le devis, les conditions de règlement sont les suivantes :

Acompte de 50% du montant ttc du devis, solde comptant 10 jours avant la prestation par virement ou chèque de banque.

Toute somme non payée à sa date d'exigibilité mentionnée sur la facture produira de plein droit et sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard au taux égal à une fois et demie (1.5) le taux d'intérêt légal.

En cas de retard de paiement, Code Cuisine Longwy EURL se réserve le droit de suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

6/ Réclamation

Aucune réclamation sur le déroulement de la réception ne sera recevable postérieurement au jour de celle-ci. Toute contestation concernant la facture ne pourra être prise en compte que dans les sept jours suivant la date de la facture.

Les nouveaux textes communautaires régissant notre profession sous le contrôle de la D.G.S.V. (Services vétérinaires) et de la D.G.C.C.R.F. (répression des fraudes), nous obligent à détruire et jeter à l'issue de la réception tous produits présentés aux consommateurs ou réchauffés.

En conséquence, nos responsables étant tenus de respecter impérativement ces instructions, notre Société dégage totalement sa responsabilité sur les risques encourus dans le cas où nos clients insisteraient pour conserver les produits restants.

7/ Responsabilité – Assurance

Code Cuisine Longwy EURL décline toute responsabilité en cas de vol de fond et valeur, perte, dégradation des effets appartenant aux clients et/ou aux participants qui pourraient survenir à l'occasion de la réception.

A cet effet, le client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs à tout recours à l'encontre de Code Cuisine Longwy EURL et garantir la société de tout recours qui pourrait être engagé par les participants.

En outre, le client sera seul responsable de toute perte, casse, dégradation qui pourrait être causé par les participants et/ou par le personnel dont il a la charge, sur les biens et le matériel appartenant à Code Cuisine Longwy EURL et sur ceux mis à la disposition de l'organisateur à titre de location.

8/ Force majeure

Code Cuisine Longwy EURL pourrait se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution si elle se trouvait dans l'impossibilité de les assurer en cas de force majeure (guerre, émeute, manifestation, blocage, difficulté de circulation ...)

9/Généralités

Le fait de passer commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

Pour faire servir et valoir ce que de droits
La société Code Cuisine Longwy EURL